

Département d'Eure et Loir
Arrondissement de CHARTRES
Canton d'ILLIERS-COMBRAY
Commune de M A G N Y

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 17 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers : En exercice : 12
Présents : 11

Date de convocation : 2019

Date d'affichage :

L'an deux mil dix neuf, le dix sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze décembre deux mil dix neuf, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur DELESTRE Frédéric, Maire**

Présents : M. DELESTRE Frédéric, M. COLLAS Stéphane, Mme MOUCHET Stéphanie, Mme TISON Martine, M. MANCEAU Jean-François, M. ESSADIKI Driss, Mme RONCE Dominique, M. FREON Thierry et Monsieur MANCEAU Fabrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme MAUGARD Corrine, M. KINDMANN Vincent
M. SAGETTE Jean-François pouvoir à M. COLLAS Stéphane

Secrétaire de séance : Mme RONCE Dominique

DELIBERATION N°47/2019

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE LA THIRONNE

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique prescrite par arrêté préfectoral en date du 29 octobre et modifié par l'arrêté en date du 11 décembre 2019 est en cours jusqu'au 4 janvier 2020 à 12 h 00 ayant pour objet la création d'un parc de 12 éoliennes et 4 postes de livraison électrique sur le territoire des communes de MEREGLISE, MONTIGNY-LE-CHARTIF et VIEUVICQ.

Les communes incluses dans le périmètre de 6 kms défini à l'article R181-36 du code de l'environnement où doit être affiché l'avis annonçant l'enquête publique.

Le conseil municipal est appelé à formuler son avis sur ce dossier dès l'ouverture de l'enquête ; conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, l'avis exprimé doit intervenir au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré à la majorité par 3 voix contre, 6 abstentions et 2 voix pour, le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet.



Le Maire,
Frédéric DELESTRE

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Publiée ou notifiée le : 02/01/2020
Le Maire,

